**CONTRAT DE SUBVENTION**

**Titre de l'Action : [insérer le titre de l'Action]**

Action N° [insérer le numéro de l'Action]

entre

la

**Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), 62 Avenue de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo,** ci-après **« BOAD »**

d’une part

et

**<dénomination officielle complète du Bénéficiaire >**

**<[forme juridique (organisation)]>**

**<[numéro d’enregistrement légal de l'organisation] >**

**<adresse officielle complète>**

**[n° de TVA, pour les Bénéficiaires soumis à la TVA]**

(« le Bénéficiaire  »),

**d’autre par**t

**VALEUR : ………..,- XOF/AUTRE MONNAIE NATIONALE**

Il est convenu ce qui suit :

CONDITIONS PARTICULIERES

article 1 : IDENTIFICATION DU CONTRAT

Le présent contrat est identifié par le numéro de l’Action : **…………………………**

Numéro d’engagement budgétaire : **…………………………**

**Ces références doivent figurer dans toute correspondance afférente au présent contrat**.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

2.1. Le présent Contrat a pour objet l’octroi par la BOAD d’une subvention en vue de la mise en œuvre de l’action intitulée : < intitulé de l'Action > (« l’Action »), décrite à l'annexe III. Le Bénéficiaire accepte la subvention et s’engage à mettre en œuvre l’Action sous sa responsabilité.

2.2. La subvention est octroyée au(x) bénéficiaire(s) aux conditions stipulées dans le présent contrat, constitué des présentes conditions particulières (les «conditions particulières») et des annexes, que le(s) bénéficiaire(s) déclarent connaître et accepter.

2.3 Le(s) bénéficiaire(s) acceptent la subvention et s’engagent à mettre en œuvre l’action sous leur responsabilité.

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

La mise en œuvre de l'Action commence le :

* [Premier jour suivant la date de la dernière signature des deux Parties]
* [Une date ultérieure]

La période de mise en œuvre de l’Action telle que spécifiée à l’annexe III est de <*nombre de mois*>.

Le présent contrat expire lorsque les deux parties ont rempli l’ensemble de leurs obligations contractuelles respectives et ont soldé les comptes existants entre elles. Si, après accord écrit préalable de la BOAD, le Bénéficiaire est amené à engager des dépenses au cours de la période comprise entre la date de signature du contrat par la BOAD et la date de signature par le Bénéficiaire, ce dernier est réputé lié par le contrat à compter du début de l’exécution des activités au sens du contrat.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 4.1 : Valeur et Exécution

Le coût total de l’Action est estimé à < XOF >, tel que détaillé à l’annexe V (Budget).

La BOAD s’engage à payer un montant maximal de <XOF>, équivalent à < > % du coût total éligible estimé de l'Action, le montant final des coûts éligibles étant fixé en conformité avec les Conditions Générales (Annexe II).

Article 4.2 : Coûts indirects

Le pourcentage fixe des coûts indirects représentant les coûts administratifs généraux du Bénéficiaire pouvant être considérés comme affectés à l’Action est établi à <*indiquer un nombre établi entre 1% et 7* *du montant total des coûts directs éligibles de l’Action % de mois*>.

Article 4.3 : Rapports et modalités de paiement

Les paiements sont effectués conformément à l’article XX de l’annexe II.

Versement(s) de préfinancement suivant(s): <montant> XOF.

Solde du montant final de la subvention: (sous réserve des dispositions de l’annexe II) : <montant> XOF

Article 4.4 : Domiciliation des Paiements

Les montants dus sont virés au Bénéficiaire sur le compte bancaire suivant :

Nom complet de la banque : [[1]](#footnote-1) ………………...…………………………

Adresse complète de la banque : 1 ………………...…………………………

Nom du Bénéficiaire du compte : 1 ………………...…………………………

Numéro de compte complet : 1 ………………...…………………………

Code Swift (le cas échéant) : 1 ………………...…………………………

Code IBAN (le cas échéant) : 1 ………………...…………………………

Code “sort” (le cas échéant) : 1 ………………...…………………………

Le choix de la banque ou de l’institut financier relève de la seule responsabilité du Bénéficiaire.

Toute modification de ces données bancaires doit être expressément et officiellement communiquée par écrit et en temps utile par le Bénéficiaire à la BOAD et doit être dûment enregistrée par la BOAD. Le Bénéficiaire est seul responsable de l’exactitude de ces informations. La BOAD se décharge de toute responsabilité concernant les éventuels retards ou frais bancaires supplémentaires résultant de données bancaires incomplètes ou inexactes, lesquels ne peuvent donner lieu à compensation financière de la part de la BOAD.

ARTICLE 5 : ANNEXES

Sont annexés aux Conditions Particulières et font partie intégrante du présent Contrat les documents suivants :

Annexe I : Conditions Particulières

Annexe II : Conditions Générales

Annexe III : Description de l’Action

Annexe IV : Calendrier d’exécution des activités

Annexe V : Budget de l’Action

Annexe VI : Cadre logique

Annexe VII : Termes de Références pour la vérification de dépenses

En cas de conflit entre les dispositions des annexes et les Conditions Particulières, ces dernières prévalent. En cas de conflit entre les dispositions des Conditions Générale et celles des autres annexes, les premières prévalent.

ARTICLE 6 : ADRESSES

Pour toute question se rapportant au présent contrat, la BOAD élit domicile à l’adresse suivante :

BOAD, 62 Avenue de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo.

Téléphone : (228) 22.21.59.06 / 22.21.42.44 / 22.21.01.13

E-mail : [xxx@boad.org](mailto:xxx@board.org)

Le Bénéficiaire élit domicile à l’adresse suivante : … (nom du Bénéficiaire ) …, … (adresse complète) …………………., Téléphone: +……(à insérer)…………, E-mail: …(à insérer)………

Les vérifications des dépenses visées à l'article 15.7 de l'annexe II seront effectuées par : <*nom, adresse, n° de tél. >*].

**ARTICLE 7 : LANGUE APPLICABLES AU CONTRAT**

La langue utilisée est le français.

**ARTICLE 8 : DEROGATIONS**

[Le cas échéant et après avoir obtenu l’accord préalable des services compétents :

Il est dérogé aux conditions générales par les dispositions suivantes :

Par dérogation à l'article ...]

ARTICLE 9 : SIGNATURES

Établi en français en deux exemplaires originaux : un original remis à la BOAD et un original au Bénéficiaire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Pour le Bénéficiaire  Le Représentant légal dûment mandaté | | Pour la BOAD | |
| Nom: |  | Nom: |  |
| Fonction: |  | Titre: |  |
| Signature: |  | Signature: |  |
| Date: |  | Date: |  |
| (Cachet) | | (Cachet) | |

1. **Ces données bancaires sont à fournir à la BOAD d’une manière claire et exhaustive.** [↑](#footnote-ref-1)